SUD CHAMPAGNE

XTM52 - ESSS08431

DEMANDE DE PRIME EXTRA-LEGALE
POUR LA NAISSANCE DU PREMIER ENFANT

Conditions d'attribution :

- Avoir bénéficié ou avoir demandé à bénéficier de la prime à la naissance ou adoption dans le cadre de la PAJE, pour les enfants de premier rang (le premier rang sera identifié par rapport à la mère) à la MSA Sud Champagne.

Participation :

- 100 € versé en une fois à l'allocataire. Cette prime est versée en supplément de l'aide légale.

Ce document doit être dûment complété et retourné ***dans un délai 2 mois suivant la naissance ou l'adoption de l'enfant*** à l'adresse suivante :

MSA Sud Champagne - Service Action Sanitaire et Sociale
1 Avenue Maréchal Joffre - BP 531 – 10000 TROYES Cedex

DEMANDEUR

N° Allocataire Msa (INSEE/NIR) **:** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| **Date de naissance :** ___/____/____

Nom : _____ **Prénoms :**_____

Adresse : _____

Code Postal : |__|__|__|__|__| **Ville :** _____

Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| **Mail :** _____

ENFANT(S) NE(S)

Naissance multiple ? ❒ **Oui** ❒ **Non**

Premier(s) enfant(s) de la mère ? ❒ **Oui** ❒ **Non**

⚠ *En cas de famille recomposée, joindre la copie du livret de famille*

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M(me) _____

Déclare avoir adressé à la MSA Sud Champagne :

- ❒ la déclaration de grossesse *(volet bleu délivré par le médecin lors de la 1ère visite)******
- ❒ le(s) certificat(s) de naissance*****

La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale – Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation – sans préjudice des sanctions pénales encourues).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole – 19, rue de PARIS 93000 Bobigny, qui a désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse de MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre Ier du titre Ier du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Fait à : **Le :** ____/____/_____ **Signature du demandeur**

***** *Cases à cocher obligatoirement*